



Ville de Marcoussis

Liberté Égalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION N°2022-209

Approuvant la signature d'un contrat avec Hélène Moreau-Sionneau pour la présentation de cinq conférences d'histoire de l'art

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations du Conseil municipal n° 2020-041 et n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a élu et délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Marcoussis de favoriser l'accès à la culture ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la présentation des conférences de signer un contrat

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat pour la présentation des conférences d'histoire de l'art est signé avec Hélène Moreau-Sionneau, domiciliée 5 impasse de la roseraie – 91460 Marcoussis

ARTICLE 2

Le contrat est conclu pour 5 conférences entre septembre 2022 et juin 2023.

ARTICLE 3

Le montant du présent contrat est de 1 000 euros TTC.

ARTICLE 4

La dépense sera imputée à l'article 611 du service 3211 du budget de la ville.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Marcoussis, le 28 septembre 2022

Le Maire,

Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-213103637-20220928-DEC2022-209-AU
Date de rétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022